

Règles de communication et de configuration

naturemade

Chères utilisatrices, chers utilisateurs,

Ces règles de communication et de configuration pour *naturemade* veulent aider tous ceux dont l'engagement publicitaire et esthétique est voué à l'image de marque *naturemade*. Ces principes et directives font partie intégrante du contrat de licence avec le VUE, et leur respect est vérifié dans le cadre de l'audit de contrôle annuel. Ils sont contraignantes et concernent l'utilisation de *naturemade star* et *naturemade basic* dans la pratique quotidienne des relations publiques ainsi que dans l'utilisation des caractères, des couleurs et l'application des logos *naturemade star* et *naturemade basic*. Avec la mise en oeuvre de ces règles, vous assurez une présentation et crédibilité exceptionnelles du label *naturemade*. Bonne chance!

Janvier 2010



naturemade star et *naturemade basic* constituent les deux niveaux du label.

Règles obligatoires de communication

La notoriété de *naturemade* est de l'intérêt de tous les membres de l'Association pour une énergie respectueuse de l'environnement VUE, et doit donc être soutenue par tous les membres dans les limites de leurs possibilités.

En signant le contrat de licence, le concessionnaire s'engage à remplir les tâches suivantes :

- Intégration obligatoire des logos *naturemade basic* ou *naturemade star* dans les directives et les instructions concernant le Corporate Design de la communication du produit.
- Présence des logos *naturemade basic* ou *naturemade star* dans toutes les documentations des produits relatives à la qualité de l'énergie: prospectus sur les produits, annonces publicitaires et réclame sur l'internet pour promouvoir les produits, et autres.
- Présence des logos *naturemade basic* ou *naturemade star* lorsque des produits certifiés *naturemade* font l'objet d'une promotion dans le cadre du marquage de l'électricité.
- Inscription des logos *naturemade basic* ou *naturemade star* sur les installations produisant de l'énergie certifiée *naturemade* et sur les panneaux signalant des mesures du Fonds d'amélioration écologique, dans la mesure du possible et pour autant que cela soit judicieux. Pour cela, il est recommandé de compléter les logos avec les by-lines correspondants.
- Intégration des logos *naturemade basic* ou *naturemade star* dans la communication lorsque l'on recourt à l'énergie certifiée *naturemade* pour faire de la promotion dans le cadre de manifestations de sponsoring.
- Lorsque de l'énergie certifiée *naturemade* est utilisée pour la fabrication de produits et que l'on en fait la promotion (par exemple pain cuit avec de l'éco-électricité), ou lorsqu'une certaine quantité d'énergie certifiée *naturemade* est vendue avec des produits (par exemple vélos électriques avec éco-électricité), il est recommandé d'employer les logos *naturemade basic* ou *naturemade star* dans la communication conformément aux directives pour l'utilisation du label par les consommateurs. Les concessionnaires motivent dans tous les cas les clients commerciaux concernés à faire ce pas.
- Les fournisseurs encouragent les clients commerciaux consommant de l'énergie certifiée *naturemade* à utiliser dans leur communication d'entreprise les logos *naturemade basic* ou *naturemade star* conformément aux directives pour l'utilisation du label par les consommateurs.
- Il est généralement recommandé d'utiliser les by-lines correspondants aux logos afin qu'ils puissent être perçus de manière optimale.

Concernant vos questions en matière de communication, veuillez prendre contact avec:
***naturemade* / Association pour une énergie respectueuse de l'environnement (VUE)**
Oetenbachgasse 1 · CH-8001 Zürich
Tel. +41 44 213 10 21 · Fax +41 44 213 10 25 · email: info@naturemade.ch

Règles obligatoires de communication

Utilisation obligatoire du label de qualité naturemade star/basic sur les imprimés:

- Les producteurs / vendeurs d'énergie, qui font certifier leur production d'énergie ou leurs produits par la VUE, sont autorisés à utiliser *naturemade basic* ou *naturemade star*, selon la certification obtenue.
 - Le nom *naturemade basic* resp. *naturemade star* s'écrit toujours en minuscules, indépendamment de la position dans la phrase et de l'utilisation. Dans les textes courants, il est recommandé d'écrire *naturemade basic* et *star* en italiques, afin de les faire ressortir.
 - «*naturemade*», «*naturemade star*» et «*naturemade basic*» ne peuvent pas être employés comme noms de produits.
 - Pour un produit hybride contenant outre d'énergie *naturemade star* aussi d'énergie *naturemade basic*, on utilisera uniquement le label *naturemade basic*.
 - Pour un produit hybride contenant outre d'énergie certifié *naturemade star* ou *naturemade basic* aussi d'énergie non certifié, il n'est pas permis d'utiliser le logo *naturemade basic* / *naturemade star*. L'information sur le produit destinée au client ne contiendra aucune indication sur le pourcentage d'énergie certifié *naturemade basic* respectivement *naturemade star*.
- Le logo-mère *naturemade* (sans l'additif *basic* ou *star*) est utilisé uniquement par l'Association pour une énergie respectueuse de l'environnement (VUE).



Règles d'usage linguistique

L'usage linguistique suivant est autorisé (voir aussi contrat de licence):



naturemade star est décerné à l'énergie produite de manière écologique.

Le VUE recommande d'utiliser les by-lines suivants avec *naturemade star*:

énergie écologique
car l'énergie a besoin de qualité
l'énergie avec un plus

Vous trouvez ces by-lines en forme électronique *.eps, *.tif et intégré dans le logo sur www.naturemade.ch.

Les définitions suivantes peuvent être utilisées en plus de manière synonyme pour *naturemade star*:

naturemade star

- = **label énergie écologique**
- = **signe de qualité**
- = **éco-énergie**
- = **courant/chaleur/froideur/biogaz de production écologique**
- = **courant/chaleur/froideur/biogaz respectueux/se de l'environnement**
- = **courant/chaleur/froideur/biogaz écocompatible**
- = **courant/chaleur/froideur/biogaz vert/e**
- = **excellent/e courant/chaleur/froideur/biogaz**

et définitions analogues.

Concernant vos questions en matière de communication, veuillez prendre contact avec:
naturemade / Association pour une énergie respectueuse de l'environnement (VUE)
Oetenbachgasse 1 · CH-8001 Zürich
Tel. +41 44 213 10 21 · Fax +41 44 213 10 25 · email: info@naturemade.ch

Règles d'usage linguistique

L'usage linguistique suivant est autorisé (voir aussi contrat de licence):



naturemade basic désigne une énergie issue de sources renouvelables.

Le VUE recommande d'utiliser les by-lines suivants avec *naturemade basic*:

énergie renouvelable
car l'énergie a besoin de qualité
l'énergie avec un plus

Vous trouvez ces by-lines en forme électronique *.eps, *.tif et intégré dans le logo sur www.naturemade.ch.

Les définitions suivantes peuvent être utilisées en plus de manière synonyme pour *naturemade basic*:

naturemade basic = **énergie/courant/chauffage/froid/biogaz issu/e de sources renouvelables**
= **énergie/courant/chauffage/froid/biogaz ménageant/e le climat**
= **signe de qualité**
= **déclaration**

naturemade basic † **éco**

naturemade basic † **label écologique**

Concernant vos questions en matière de communication, veuillez prendre contact avec:
naturemade / Association pour une énergie respectueuse de l'environnement (VUE)
Oetenbachgasse 1 · CH-8001 Zürich
Tel. +41 44 213 10 21 · Fax +41 44 213 10 25 · email: info@naturemade.ch

Règles de configuration

Utilisation obligatoire des couleurs et caractères:

- Les deux logos pour *naturemade star* et *naturemade basic* se distinguent par les couleurs du fond et les désignations des produits.
- Les logos ne paraissent que dans leur ensemble indivisé et il n'est pas permis de les décomposer. Veuillez aussi noter les indications précises concernant les teintes et les parts de noir prises dans les versions noir-blanc.
- Les logos *naturemade star* et *naturemade basic* peuvent aussi être commandés par email à l'adresse suivante: info@naturemade.ch

Couleurs:



Pantone **540 CV**

C : 100 / M : 47 / Y : 0 / K : 47



Pantone **109 CV**

C : 0 / M : 8.5 / Y : 94 / K : 0



Pantone **540 CV**

C : 100 / M : 47 / Y : 0 / K : 47



Pantone **291 CV**

C : 33 / M : 3 / Y : 0 / K : 0

noir et blanc:



C : 0 / M : 0 / Y : 0 / K : 100



C : 0 / M : 0 / Y : 0 / K : 25



C : 0 / M : 0 / Y : 0 / K : 100



C : 0 / M : 0 / Y : 0 / K : 25

Caractères

Pour information:

Utilisation obligatoire des caractères par le bureau de l'Association (VUE):

Interstate Light condensed

abcdefghijklmnopqrstuvwxyäöüàèèç
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZÄÖÜ
1234567890,,:?!-+="/()&@

Est utilisé pour les titres dans les imprimés.
Interlettrage + 20.

Frutiger Bold Italic

star / basic

Est utilisé pour l'attribut «star» ou «basic»
dans les logos des produits.

Interstate Regular

abcdefghijklmnopqrstuvwxyäöüàèèç
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZÄÖÜ
1234567890,,:?!-+="/()&@

Est utilisé pour les mises en évidence et les
sous-titres dans les imprimés. Interlettrage + 10.

Interstate Bold

**abcdefghijklmnopqrstuvwxyäöüàèèç
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZÄÖÜ
1234567890,,:?!-+="/()&@**

Est utilisé pour les mises en évidence et les
sous-titres dans les imprimés. Interlettrage + 10.

Interstate Light

abcdefghijklmnopqrstuvwxyäöüàèèç
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZÄÖÜ
1234567890,,:?!-+="/()&@

Est destiné aux textes courants dans les imprimés.
Interlettrage + 10.

Interstate Light Italic

*abcdefghijklmnopqrstuvwxyäöüàèèç
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZÄÖÜ
1234567890,,:?!-+="/()&@*

Est utilisé pour *naturemade* aux textes courants.

Concernant vos questions en matière de communication, veuillez prendre contact avec:
naturemade / Association pour une énergie respectueuse de l'environnement (VUE)
Oetenbachgasse 1 · CH-8001 Zürich
Tel. +41 44 213 10 21 · Fax +41 44 213 10 25 · email: info@naturemade.ch